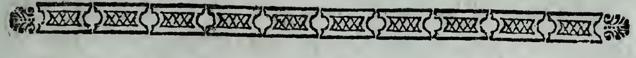
Prix, ſix ſols.



LES JOURNÉES DES 5 ET 6 OCTOBRE 1789 DÉVOILÉES,

Suivies de la Vérité reconnue.

JE trouve dans les nombreuſes dépoſitions du Châtelet, pour la procédure des 5 & 6 Octobre, la ſuivante du ci-devant Marquis de Raigecourt, Capitaine au régiment d'Angoulême, Député ſuppléant du Bailliage de Nancy.

« J'étois, dans la matinée du 5 Octobre dernier, dans la loge des ſuppléans à l'Aſſemblée nationale de Verſailles, où étoient admis les enfans de M. le Duc d'Orléans : j'étois aſſis ſur la banquette immédiatement derrière M. le Duc de Chartres. L'on ignoroit encore à Verſailles l'inſurrection qui avoit eu lieu à Paris. On apporta à l'Aſſemblée la réponſe du Roi à la demande que l'Aſſemblée nationale avoit faite de la ſanction de la déclaration des droits & des articles conſtitutionnels déjà arrêtés. Cette réponſe fut reçue, par une partie de l'Aſſemblée, d'une manière, à mon avis, très-peu convenable : une autre partie voulut en prendre la défenſe, ce qui occaſionna un choc d'opinions ſuivi d'un bruit conſidérable. Lorſque la diſcuſſion étoit la plus échauffée, M. de Barbantane, Suppléant de Paris, qui étoit à côté des enfans, ſe leva & cria : *On voit bien que ces Meſſieurs veulent encore des lanternes ; oh bien, ils en auront.*

A

Madame Charles de Lameth, qui étoit dans la tribune, ayant dit quelques paroles que je n'entendis pas, M. de Barbantane lui répondit vivement : *Vous voyez bien, Madame, que ces Messieurs demandent encore des lanternes ; oh bien, ils en auront.* Sur quoi M. le Duc de Chartres appuya, en disant : *oui, il faut encore des lanternes.*

Ce propos m'indigna : je me levai, en disant : *il est abominable que l'on ose ici tenir des propos comme ceux-là. Qu'est ce que vous dites, Monsieur*, me dit M. de Barbantane ? — *Je dis, Monsieur, que les propos que je viens d'entendre, sont abominables.* Sur quoi M. de Barbantane me dit : *Qu'est-ce qu'on vous a donc dit, Monsieur ! quand on n'entend pas bien, on ne devroit pas parler.* — Monsieur, *j'ai parfaitement bien entendu, & tout le monde a entendu comme moi.*

M. de Beauharnois, qui étoit à côté de moi, ajouta : oui, c'est abominable. *Est-ce à moi que vous adressez la parole*, me dit M. de Barbantane ? — *Monsieur, à tous ceux qui veulent m'entendre.* M. de Beauharnois répondit : *non ; Monsieur parle à tout le monde* ,,.

Les faits suivans seront une réponse à cette dénonciation.

Assistant à presque toutes les séances de l'Assemblée, je n'ai pas manqué, en effet, celle dont il est question. Je me souviens très-bien de l'effet que la discussion vive, bruyante, occasionnée par la réponse du Roi, fit sur moi. Je fus effrayé des dispositions manifestées par une partie de l'Assemblée : je fus vivement agité de l'effet qu'elles pourroient produire parmi le peuple ; ce fut donc par la crainte d'un grand désordre que je m'écriai, sans sortir de ma place, & ne m'adressant à personne : *mon Dieu ! ces gens-là veulent donc toujours la lanterne ?*

M. de Raigecourt, qui étoit à quelques places de moi, par son expression beaucoup plus que par ses paroles, que j'entendis mal, me parut avoir compris que je disois : *il faut envoyer ces gens-là à la lanterne.* Comme l'expression de sa désapprobation me déplut, je lui dis avec vivacité : *quand on veut se mêler de régenter les autres, il faut au moins bien entendre.* Il marmota quelques mots entre les dents, & mon voisin m'ayant dit qu'il étoit sourd, ma vivacité fut bientôt calmée.

Mes collègues Suppléans m'ont attesté, depuis que j'ai eu connoissance de cette déposition, que M. de Chartres étoit dans la tribune des Suppléans à cette séance.

Quant à moi, je n'ai point de souvenir de sa présence dans le moment dont il s'agit, & par conséquent point de ce qu'il a pu dire.

Madame Charles de Lameth n'étoit point à l'Assemblée ce jour-là ; elle étoit malade : je m'en suis assuré par elle-même & par sa famille.

M. de Beauharnois l'aîné me parut se mêler obligeamment à des propos vifs, pour éviter qu'ils pussent avoir de la suite. Je me souviens qu'il dit : *il ne faut point prononcer ce mot* (lanterne). Je lui répondis : *vous avez raison ; mais Monsieur devroit mieux entendre ou se taire.*

Tourmenté par l'inquiétude vive d'un grand désordre, mon expression & mon discours furent donc conformes à ce sentiment. M. de Raigecourt paroît avoir vu & entendu autrement, mais M. de Raigecourt a besoin de sa lorgnette pour reconnoître son voisin, mais il a beaucoup de surdité : ses infirmités n'auroient-elles pas dû éveiller sa délicatesse, pour ne pas faire une dénonciation où il a fallu voir & entendre ?

il m'auroit épargné la néceſſité d'un déſaveu formel & authentique des phraſes qu'il m'attribue.

Je déclare qu'elles ont été telles que je viens de les énoncer, & que les infirmités de M. de Raigecourt ont pu, ſeules, lui faire voir & entendre autrement.

Signé PUGET BARBANTANE, Député ſuppléant de Paris, Colonel du régiment d'Aunis.

LA VÉRITÉ RECONNUE.

CE n'eſt pas la juſtification de Philippe d'Orléans, que j'entreprends de tracer aux yeux du Public : tous les gens de bien, tous les amis de la révolution, tous les défenſeurs de la nouvelle Conſtitution, n'ont pu ſe laiſſer prévenir par ce langage flatteur de ſéduction ſi naturel au faux patriotiſme; ils ſavent lui rendre la juſtice qui lui eſt due.

Si l'honneur d'un Citoyen, tel qu'il ſoit, eſt vengé quand il eſt compromis, quel droit, dans cette circonſtance, ne devroit pas avoir à un intérêt plus ſenſible & plus particulier, un Repréſentant de la Nation, un Citoyen reſpectable, un deſcendant des Capets, qui a rendu des ſervices eſſentiels à la patrie, & dont toutes les actions ont été marquées au coin du patriotiſme ?

On doit regarder comme mauvais Citoyens les gens qui cherchent à porter le peuple au crime. Mais ceux qui attiſent, ſans ceſſe, par des libelles incen-

diaires, le feu de la calomnie, ne sont-ils pas cent fois & plus coupables & plus méprisables ?

Quand des reptiles impurs sortent de leur fange, ils doivent être écrasés.

Un libelle rempli de notes infames, d'imputations atroces, me tombe entre les mains : tout ce que l'audace, le vice & le besoin ont pu faire enfanter pour mettre à profit les loisirs de la malignité & les coups de la calomnie, est peint dans cet écrit absurde.

Je ne suis assurément pas le panégyriste de Philippe d'Orléans; je me ferois gloire de le devenir si j'exposois sa vie privée, & de le défendre s'il avoit d'autres ennemis.... Mais le mépris est le fruit de l'indignation ; & je me contenterai de répondre à ce grossier imposteur, *à ce fameux libelliste*, que l'extrait des faits, des vérités que je présente au jugement d'un Public ennemi de la trahison, le convaincra sûrement de sa démence & du peu de succès que son apologie a pu faire, même sur les personnes les plus disposées à la prévention.

Dans l'ancien régime, où tout étoit abus, le crime marchoit tranquille auprès de l'innocence, & les coupables étoient cachés d'un voile impénétrable. Mais aujourd'hui ce voile est déchiré, & on commence à les connoître.

Philippe d'Orléans a-t-il jamais participé à l'enlèvement du numéraire? A-t-il écrasé la patrie par des spéculations onéreuses à l'intérêt général ? A-t-il trempé dans l'exportation des grains, qui a causé la famine presque dans toute la France, qui a

fait périr de faim & de maladie nombre de malheureux forcés par la misère de ne s'alimenter qu'avec du pain provenant de la farine avariée, & qui réduisit la ville de Paris à la dernière misère ? Non sans doute. Le grand hiver de 1788 en est la principale preuve. Elle fut l'époque où le caractère de bienfaisance du Duc & de la Duchesse d'Orléans se développa avec le plus d'énergie. Qu'on se rappelle avec quelle sensibilité, quel empressement ils versèrent des sommes considérables sur les pauvres de la capitale. Comment les ennemis de Philippe, de ce digne Citoyen, ont-ils osé interpréter cette humanité, cette générosité, à des vues ambitieuses ?

Qu'on se rappelle du noble mouvement de civisme qui le porta à passer le premier du côté des Députés qui venoient se constituer en Assemblée nationale. Qu'on se rappelle de son refus lorsque nos Législateurs lui déférèrent la Présidence : assurément cette élévation auroit pu lui donner la faculté de s'étendre, s'il eût été ambitieux; mais la conduite pleine de prudence & de circonspection qu'il tint lors du 14 Juillet, le mit au-dessus de tous soupçons, & lui acquit des droits éternels à l'estime, à la reconnoissance de la patrie.

Si Philippe a des défauts, il a des vertus. Si quelquefois son cœur fut égaré par les passions, le principe constant de toutes ses actions est émané d'une ame pure & bienfaisante; comment donc ses ennemis ont-ils eu l'audace de l'accuser du crime de lèze-majesté ?

Le Conseil de Philippe d'Orléans fut toujours

composé de Citoyens estimables, d'hommes d'un mérite distingué : ce Conseil seroit devenu l'ennemi & l'accusateur de Philippe, du moment qu'il eût montré les sentimens d'un lâche usurpateur.

Philippe d'Orléans auroit-il pu abattre des colonnes inébranlables ? Cinq Princes l'appui & les successeurs du Trône ; l'Assemblée nationale qui se seroit opposée à son ambition ; la fureur terrible d'un peuple qui lui portoit alors tant d'amitié.... Son avènement au Trône n'auroit présenté aux yeux de la Nation qu'un tyran couvert de forfaits, dont la chûte certaine, celle de sa famille entière & celle de ses complices, auroient succédé rapidement à cette élévation. Comment donc peut-on s'imaginer qu'il ait pu se livrer en aveugle au piège inévitable caché sous les pas d'un usurpateur ? Ce ne peut donc être que les ennemis de Philippe & de la révolution qui ont présenté au peuple cette fable conçue par la haine & tramée par l'envie.

Remontons à une époque antérieure aux jo nées des 5 & 6 Octobre.

Lors du désastre de la maison de Reveillon, en Avril 1789, la garde de Paris, commandée par Dubois, fit périr, par le fer & le feu, un grand nombre de Citoyen..

Dubois prit cet ordre sanguinaire du Maréchal de Biron : le Maréechal le tenoit du Monarque, qui, trompé par son Ministre, ne savoit pas qu'il donnoit la permission d'assassiner son peuple. *Cet acte d'autorité étoit l'avant-coureur du massacre prémédité pour le mois de Juillet.*

Qui ſont les auteurs de la journée du 13 Juillet ? *les ennemis* de Philippe ; des hommes indignes de porter le nom de Français, tous vils inſtrumens de la cruauté miniſtérielle, des traîtres qui préparoient de ſang-froid les glaives deſtinés à percer le flanc de l'innocence. Car quelle ſituation plus affreuſe pour le Citoyen, ſi les 12 & 13 Juillet, quatre mille Gardes Françaiſes, commandés par Duchatelet, avoient déployé ſur le peuple de la Capitale une fureur homicide ! Les Suiſſes, guidés par Beſenval, n'auroient plus eu de frein ; le Citoyen ſans armes, par conſéquent ſans défenſes, auroit ſuccombé ſous la hache meurtrière, & nos tyrans vainqueurs auroient chargé de fers le reſte de victimes échappées au carnage.

Les deux camps deſtinés à diſſoudre l'Aſſemblée nationale, l'un aux portes de Paris, l'autre près de Soiſſons, ſous prétexte d'arrêter les incurſions des bandits, n'étoient appelés que pour effectuer ce complot abominable, enfanté dans ce conſeil inique qui vouloit changer la riviere de Seine en fleuve de ſang. Qui nous a ſauvés de toutes les horreurs qui nous étoient préparées dans ce Conſeil infernal ? Philippe d'Orléans.

Une partie des chefs de ce conſeil deſtructeur ſont abſous ; les autres le ſeront ſans doute..... Et l'on dénonce aujourd'hui l'homme à qui l'on doit la plus grande part au ſuccès de la révolution ; l'homme qui, par ſon dévouement & ſon patriotiſme, a tant contribué à nous affranchir de l'eſclavage où nous étions depuis dix-huit cens ans !

Dix - ſept libelles ont devancé la dénonciation

du Châtelet : cette dénonciation n'a point étonné Philippe. Assez grand pour mépriser ses ennemis, assez généreux pour leur pardonner, c'est avec la plus grande sécurité qu'il attend les imposteurs.....

Quand l'imagination se frappe, quelquefois l'esprit se prévient, & l'impression demeure. Je vais donc représenter & briser, sans beaucoup de peine, le plus horrible tableau qu'ait jamais tracé le génie de la calomnie.

C'est donc dans les journées des 5 & 6 Octobre que les ennemis de Philippe d'Orléans ont dit qu'un parti de factieux, soudoyé, confondu parmi les braves habitans de Paris, qui n'avoient d'autre dessein, en allant à Versailles, que d'assurer les jours de leur Roi en devenant son gardien, devoit attenter aux jours de Leurs Majestés. Ces imputations ne sont-elles pas aussi hardies, aussi atroces qu'insensées ?

Quel rapport avoit Philippe d'Orléans, avec l'éclat, le désastre de cette mémorable & funeste journée ? Doit-on l'accuser, si les cocardes noires produisirent dans le peuple une si grande fermentation ?

Pourquoi, le 5 Octobre, à la première apparition d'émeute, le Commandant de Versailles ne mit-il pas une garde en force aux issues qui conduisoient aux appartemens ? Pourquoi, le 6 Octobre, la Garde nationale de Paris, en arrivant à Versailles, ne s'est-elle pas emparée de tous les postes qui fermoient l'entrée de tous passages pour monter au Château ? C'est donc l'effet du hasard ou de la destinée qui a laissé le côté de la Cha-

pelle d'un facile accès aux brigands qui ont monté jusqu'aux appartemens de la Reine ? Or peut-on calculer sur l'effet du hasard la consommation d'un crime de lèze-majesté, & se bercer de la réussite d'une semblable entreprise, sans avoir les moyens qui montrent les apparences d'une certitude ? Il auroit donc fallu que tous les Commandans en chef fussent du parti de Philippe, & que tous trempassent, d'après ces circonstances, dans ce prétendu complot, formé contre les jours de la Famille Royale. Est-il rien de plus extravagant ? Quelle folie! quelle méchanceté!.... L'imprudence seule des Gardes du Corps, l'ordre de faire feu sur le peuple, voilà la cause, voilà la source des désordres qui y ont été commis ; & à moins d'être guidé par la haine & la jalousie, ou tomber dans un excès de démence, on ne pourra jamais préjuger que Philippe d'Orléans ait pris aucune part à cette malheureuse journée ; qu'il ait pu descendre jusqu'à s'associer avec des brigands, & s'oublier au point de confier un pareil projet & en remettre l'exécution entre les mains d'une centaine de scélérats, qui, dans le fond de leur ame, n'avoient d'autre but, en courant à Versailles, que l'espoir du pillage.

Enfin, ce fut avant son départ, & pendant son absence, que les ennemis de Philippe ourdirent cet abominable complot, qu'ils inventèrent cette fable, qu'ils remirent à de coupables mains le soin d'aiguiser les poignards de la calomnie, & qu'ils ébruitèrent dans tout le Royaume, que *Philippe d'Orléans s'étoit subitement sauvé en Angleterre pour éviter la poursuite qu'alloient avoir les jour-*

nées des 5 & 6 Octobre. Enfin, ils distillèrent leur absurde fureur de la manière la plus dégoûtante & la plus abominable.

Dix-sept libelles ont paru successivement depuis son départ, & pas une justification !.... Voilà bien le témoignage le plus certain de sa conscience & la marque la plus vraie du mépris que ces libelles ont inspiré. Je n'en rappellerai aucun : l'impression qu'ils ont faite sur l'ame des gens de bien, des bons Citoyens, est celle qu'on éprouve quand la dent meurtrière d'un féroce animal déchire en notre présence le flanc de notre semblable.

Philippe n'est-il pas passé en Angleterre, chargé par le Roi, d'une commission extraordinaire auprès de Sa Majesté Britannique ? Cette mission n'a-t-elle pas été confirmée même par l'Assemblée nationale à la Municipalité de Boulogne, qui s'opposoit à son passage ? Philippe d'Orléans, dans l'exposé qui a précédé son retour à Paris, n'a-t-il pas clairement énoncé à l'Assemblée nationale que sa mission en Angleterré étoit finie ? Ce fait fut-il jamais combattu ? Non assurément.

Après cela, sifflez, serpens de l'envie..... Calomniateurs infames, l'invraisemblance, la folie, la fausseté de vos imputations ne diminueront point l'opinion favorable & justement méritée, que le Public a conçue de Philippe ; & la marque la plus flatteuse d'estime & de reconnoissance, que puissent donner les amis de la révolution & de la liberté, AU PLUS ILLUSTRE DEFENSEUR DE LA PATRIE, c'est de gra-

ver dans l'hiſtoire des ſiècles, en lettres d'or, ſur des feuilles d'airain, le nom de PHILIPPE CAPET D'ORLEANS, & de vouer tous ces vils impoſteurs, tous ces libelliſtes infames à l'exécration de tous les ſiècles & au mépris vengeur de la poſtérité.

Signé VOSMON, Citoyen.

PUGET BARBANTANE, Député de Paris.

A PARIS,
Chez la Veuve D'HOURY, rue Hautefeuille.